

EN DIRECT DES NAO ORANGE N°2

AUGMENTER LES SALAIRES, UNE PRIORITÉ !

Montreuil, le 22 juin 2020

LA CRISE SANITAIRE, UNE OPPORTUNITÉ POUR FAIRE DES ÉCONOMIES SUR LE DOS DES SALARIÉS!

Cette deuxième séance de négociation confirme nos craintes. La direction utilise tous les prétextes de la crise sanitaire pour tenter de faire des économies sur le dos des salariés. La nouvelle proposition est bien trop loin des attentes des salariés. La direction se dit prudente du fait du contexte économique incertain.

Cette période exceptionnelle doit amener à une négociation axée sur la solidarité et des augmentations collectives.

		NAO 2020 Budget global 1,65% M €	NAO 2019 Budget global 3% 108 M €	NAO 2018 Budget global 2,5% 86 M €
		NAO 2020	NAO 2019	DU 2018
	Taux directeur	1,65%	3%	2,5%
	Total des mesures			
Mesures collectives + Mesures AI Augmentations Individuelles	Non cadres de droit privé	Budget Total 0,95% 0,7% - mini 200€ + 0,25% budget AI	1,75% - mini 450 €	1,4% - mini 325 €
	Non cadres fonctionnaire	100€ 0,3% car il y 1% de GVT	1% - mini 320 €	0,6% - mini 200 €
	Cadres bande Dbis à F	Budget Total 0,95% 0,5% - mini 265€ + 0,45% budget AI	1,75% - mini 525 €	1,4% - mini 325 €
	Fonctionnaires PRA Promotions de rattrapages d'ancienneté	0,1%		
ARCQ	Accord ARCQ	0,50%	0,80%	0,80%
	Rallonge ARCQ	-	0,05%	x
Mesures situations particulières	Pas de promotion depuis + de 10 ans	-	0,10 %	0,05%
Mesures égalité professionnelles	Promotions	0,20%	0,20%	0,15%
	Réductions des écarts salariaux	0,10%	0,10%	0,10%
Mesures 1ers niveaux de salaire	Non cadres	100€ 0,4% pour les salaires ≤ 29 000€	100€ pour SGB ≤ 30 000€	100€ pour les salaires ≤ 29 000€
		200 € 0,6% pour les salaires ≤ 35 000€	200€ pour SGB ≤ 36 000€	200 € pour les salaires ≤ 35 000€
	Cadres	100€ 0,25% pour les SGB > 35 000€ et ≤ 40 000€	100€ pour les SGB >36 000€ et ≤ 41 000€	100€ pour les SGB > 35 000€ et ≤ 40 000€

LA DIRECTION A LA MÉMOIRE COURTE...

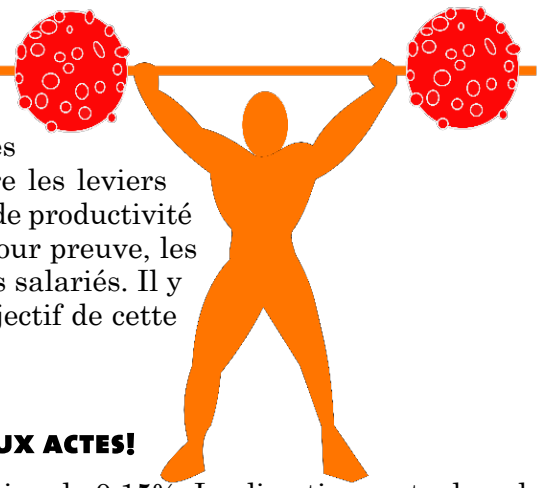
La direction a su faire appel aux salariés pour passer la crise sanitaire. N'ont-ils pas été exemplaires? À l'heure de la reconnaissance, l'entreprise tient un double discours : rassurant, voire ambitieux pour les marchés financiers, et pessimiste, voire inquiétant pour les salariés. Le PDG a dit qu'il va saisir toutes les opportunités de la crise. Nous ne pensons pas que ce serait l'opportunité de faire des économies sur les augmentations des salaires du personnel ?



ELLE TRAHIT LES SALARIÉS ET LEUR TOURNE LE DOS !

ORANGE CHERCHE À FAIRE PESER LE POIDS DE LA CRISE SUR LE PERSONNEL. LA CGT S'Y REFUSE...

La négociation salariale consiste à redistribuer les richesses produites par les salariés. Et cette année, la pandémie n'a pas fait disparaître les leviers existants, à l'instar des 3,2 Md€ de bénéfices en 2019, les 6% de gains de productivité du numérique, du budget économisé sur les dividendes de 500 M€. Pour preuve, les actionnaires ont perçu 530M€. Donc, c'est également possible pour les salariés. Il y a urgence à reconnaître le travail des salariés, ce doit être le seul objectif de cette négociation!



APRÈS LES LOUANGES, LA DIRECTION DOIT PASSER DE LA PAROLE AUX ACTES!

Le budget global proposé est seulement de 1,65% soit une augmentation de 0,15%. La direction reste dans la provocation, d'autant qu'elle ne prend pas compte de nos demandes.

LA CGT DEMANDE UNE SUSPENSION DE SÉANCE !

Les organisations syndicales ont exigé de la direction une augmentation du budget global plus significatif. La direction entend la demande et s'engage à nous faire une dernière proposition lors de la prochaine négociation.

CETTE NÉGOCIATION DOIT ÊTRE À LA HAUTEUR DES ATTENTES DU PERSONNEL D'ORANGE.

LES SALARIÉS DOIVENT SE MOBILISER POUR RÉCLAMER:

- Des augmentations collectives de 6 % minimum pour tous correspondant aux gains de productivité réalisés par le numérique. Cela doit se traduire pour les fonctionnaires par une revalorisation de leur point d'indice.
- Le 13e mois pour tous en plus des rémunérations actuelles.
- Une prime exceptionnelle de 1 000 € pour tous
- Suppression définitive des écarts salariaux femmes/hommes selon le principe « à travail de valeur égale, salaire égal »
- La régularisation immédiate de tous les sous-positionnements.
- La reconnaissance des qualifications des métiers par des promotions.
- Un SMIC à 1 800€ brut à l'embauche et sans qualifications.
- Aucun salaire cadre en dessous du plafond de la sécurité sociale (3 428€/mois en 2020).

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	